

L'inscription sur les listes électorales

Tout nouvel habitant peut s'inscrire sur la liste électorale pendant toute l'année. En cas d'année d'élection et pour pouvoir participer au vote, l'inscription et les changements d'adresse sont possible jusqu'au 6ème vendredi précédent le scrutin. L'inscription est automatique pour les jeunes majeurs.

- **Où s'adresser** : au service élections de la mairie ou sur le site internet https://www.service-public.fr/particuliers/vos_droits/R16396
- **Documents à fournir (Pièces originales)** :
 - Une pièce d'identité valide ;
 - Un justificatif d'adresse de moins de 3 mois (facture RUNEO, EDF ou quittance de loyer) ou de résidence effective depuis au moins 6 mois dans la commune ;
 - Pour la personne hébergée : un document au nom du demandeur de moins de 3 mois (mutuelle, caisse, banque, bulletin de salaire, téléphone mobile ...), une pièce d'identité du demandeur et de l'hébergeant + attestation d'hébergement ;
 - Idem en cas de changement d'adresse.
- **Conditions** :
 - Être majeur ;
 - Être de nationalité française ;
 - Jouir de ses droits civils et politiques
- **Coût** : gratuit
- **Délai** : La demande d'inscription est examinée à compter de la réception de celle-ci en mairie et sera effective sous réserve de la validation par le Répertoire Electoral Unique (REU).
- **Prestation sans rendez-vous**

HORAIRES :

du lundi au jeudi de 8h à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00

CONTACT :

Tél : 0262 42 87 10 / 0262 42 86 11 / 0262 42 87 50

Mail : citoyennete@ville-port.re

Site Internet : www.ville-port.re